

## Compte-rendu du conseil municipal du lundi 5 décembre 2016

Secrétaire : Françoise VIDAL.

- ° Compte-rendu de la séance précédente : Unanimité.
- ° Installation d'une nouvelle conseillère municipale, Christine MARTZ.
- ° Décisions municipales : Unanimité.
- ° Déclarations d'intention d'aliéner : Unanimité.
- ° Délibération ville pour les subventions d'équilibre RIO et LPMR dans la limite des crédits prévus en 2016.

° Les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations possibles.

° De même, la résidence Harmonie dispose de 20 logements mais ces derniers ne sont pas tous loués ; ce qui génère une perte financière annuelle.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention au sein du budget LPMR et celui du cinéma Rio afin de combler le déficit constaté en 2016 et ce dans la limite des crédits inscrits au chapitre 65 du budget Ville.

### ° Délibération pour rembourser les salaires RIO et LPMR

Les agents affectés à la régie du cinéma RIO et à l'exploitation du LPMR sont rémunérés sur le budget principal de la Ville.

Afin d'assurer la transparence financière complète de ce service, le conseil municipal autorise le remboursement à la Ville des salaires de des agents concernés par la régie du RIO et l'exploitation du LPMR, au titre de l'exercice 2016.

### ° Décision modificative n° 5 : unanimité.

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		
<b>IMPUTATION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
040-4912	3.385,00 €	mandat ordre de 2 671,79 € : admission non valeur passée en 2016
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3.385,00 €</b>	

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
IMPUTATION	MONTANT	OBSERVATIONS
Chap 66 -66112 ICNE 2016	8.200 €	Opérations semi-budgétaire à l'ordre CFP pour 9 493,19 €
023	3.385 €	
	11.585 €	

<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		
IMPUTATION	MONTANT	OBSERVATIONS
042-7817	3.385 €	Titre ordre à faire de 2 671,79 €
74-74121	8.200 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11.585 €</b>	

° **Signature d'un emprunt de 500.000€**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation l'école Brahy et de son extension, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mobiliser un emprunt de 500.000 € par 24 voix pour et 5 voix contre.

M. Patrice FY estime pour sa part qu'il n'y a pas eu d'estimation sérieuse des travaux envisagés et indique à M. Le Maire qu'il a dénoncé en 2014 le taux d'endettement fort de la ville.

M. Le Maire lui répond qu'il n'est pas revenu sur cette position, la situation financière de la Ville était plus que contrainte à son arrivée, et qu'en parallèle lors de sa prise de fonction en 2014, il ne s'attendait pas à devoir rénover une école.

M. Jean-François LAIBE note pour sa part que l'appel à projets de l'Etat a incité la Ville à entreprendre ces travaux de réhabilitation et que d'autre part, la qualité de l'air dans l'établissement oblige la Ville de Mirecourt à y remédier pour ne pas mettre la santé des élèves en péril.

° **Transfert des équipements culturels à la nouvelle Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire avec effet au 01 janvier 2017**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de transférer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les équipements culturels suivants à la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire :

- Médiathèque.
- Ecole de Musique.
- Cinéma Rio.
- Musée de la Lutherie
- Musée de la Musique Mécanique.

- Musée de la Dentelle.

° **Dissolution SPIC du cinéma RIO : unanimité.**

Le Conseil Municipal accepte de dissoudre à l'unanimité le Service Public Industriel et Commercial et de l'intégrer en Service Public Administratif, service assujéti à la TVA trimestriellement M14.

° **Association des Francas. Participation de la Ville de Mirecourt : unanimité**

Les « Francas des Vosges » organisent, au titre des vacances, un centre de loisirs sans hébergement à Mirecourt. Le Conseil Municipal décide de leur allouer à l'unanimité une participation de 1,35 € en 2017 par jour et par enfant de Mirecourt pour chaque session du centre de loisirs sans hébergement organisé.

° **Tarifs Municipaux. Fixation du taux directeur 2017**

Le Conseil Municipal décide de ixer par 24 voix pour et 5 contre, comme le veut la réglementation avant chaque décision budgétaire, un taux directeur qui est appliqué ensuite par décisions municipales pour modifier les tarifs et droits non fiscaux. Ces décisions ne s'appliquent pas aux modifications de structures des tarifs impliquant une étude approfondie en commission et soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Celui-ci est fixé à 3% pour l'année 2017.

M. Patrice FY juge ce taux trop important.

M. le Maire lui répond que ce taux directeur n'obère pas les décisions à venir puisqu'on peut faire varier celui-ci de 0% à 3%.

° **Admission non valeur : unanimité.**

Le Conseil Municipal vote l'admission en non-valeur un montant de 617,97 € pour une situation de surendettement d'un particulier.

° **Subvention d'équilibre au CCAS : unanimité.**

Afin de palier les besoins de trésorerie du CCAS et dans l'attente du vote du budget primitif 2017 de la Ville, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser des acomptes mensuels dès le mois de janvier 2017. Cet acompte sera pris dans la prévision budgétaire globale du budget ville 2017

° **Subvention aux coopératives scolaires : unanimité.**

Pour permettre les achats liés aux projets éducatifs coopératifs et/ou des actions de solidarité des écoles publiques de Mirecourt (maternelles et élémentaires), le Conseil Municipal accepte de verser aux coopératives scolaires une subvention. En effet, la Ville de Mirecourt souhaite ainsi favoriser les possibilités de travail en coopération des élèves et de leurs enseignants. Les achats liés au fonctionnement de chaque école seront comme habituellement pris en charge par la collectivité (fournitures scolaires, livres, fichiers, manuels scolaires, maintenance, entretien...). Chaque école devra, en fin d'année civile, faire parvenir un bilan comptable justifiant de l'emploi des crédits alloués sous forme de

subvention, document qui pourra être utilisé tant auprès de la collectivité que du conseil d'école que de l'OCCE 88.

### ° **Recrutement d'un volontaire dans le cadre du service civique**

Etant donné l'activité de la salle NTIC, il est proposé d'accueillir un volontaire dans le cadre du service civique.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander un agrément et à signer un contrat d'engagement pour accueillir un volontaire (16-25 ans) par période de 6 mois pour les missions suivantes :

- mise en œuvre d'actions et d'ateliers pédagogiques pour guider le public vers l'autonomie numérique
- accompagnement du public et animations spécifiques
- sensibilisation à la citoyenneté
- développement de projets à partir des outils mis à disposition et des attentes des utilisateurs
- initier des projets facilitant l'accessibilité à Internet sans danger
- favoriser les échanges entre jeunes
- ect.
- 

Une indemnité de 470.14 € net par mois est directement versée au volontaire par l'Etat, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. La structure d'accueil verse au volontaire une prestation en nature ou en espèces d'un montant de 116.16 € par mois (valeur au 01.07.2016) correspondant à la prise en charge des frais de repas ou de transport. Cette prestation peut être versée de différentes façons (titre repas, accès à la cantine, remboursement de frais, etc...). Par ailleurs, les jeunes bénéficiaires du RSA ou titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5<sup>ème</sup> échelon ou au-delà, bénéficient d'une majoration d'indemnité de 100.00 € par mois, versée par l'Etat. Le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant le Service Civique et les volontaires bénéficient d'une protection sociale intégrale.

Le premier recrutement prendra effet au 1er décembre 2016, le deuxième au 1er juin 2017.

### ° **Désignation des conseillers communautaires au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

C'est l'alinéa b de l'article L.5211-6-2 du CGCT, qui concerne les communes de plus de 1.000 habitants qui s'applique dans le cas présent.

Sont élus après un scrutin de liste :

Pour la liste « Une autre méthode pour une autre ville » (24 suffrages) :

SEJOURNE Yves, CHIARAVALLI Danièle, LAIBE Jean-François, BABOUHOT Nathalie, RUGA Roland, VIDAL Françoise, MARA Hervé, CLEMENT Valérie, SERDET Daniel, MALLERET Fabien, PREAUT Marie-Laure, DAVAL Philippe, MOINE Marie-Odile, BARBIER Elisabeth, FERRY Jean-Luc, EVROT Bernard, BLONDELLE Marc

Pour la liste « Agir » (5 suffrages) :

Patrice FY, Patrice JAMIS et Patrick CITOYEN.